

**Question écrite (24/09/2020)****Fermeture des frontières pour des étudiants français inscrits dans une formation supérieure à l'étranger**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la fermeture des frontières pour certains étudiants français inscrits dans une formation supérieure à l'étranger. En effet, certains pays tels le Canada ne traitent plus les demandes de permis d'étude des étudiants internationaux dûment inscrits dans un établissement canadien et n'autorisent même pas l'entrée sur son territoire d'étudiants disposant déjà de ce document. Si les étudiants peuvent en majorité suivre les cours à distance, le décalage horaire, l'absence d'interactions avec les enseignants et l'impossibilité de participer aux travaux de groupe les pénalisent fortement. Ces derniers n'ont, qui plus est, aucune visibilité quant à leur prochaine arrivée. Cette situation est plutôt étonnante car les voyageurs - et notamment les étudiants - en provenance du Canada sont accueillis en France sans aucune restriction. Elle souhaiterait donc savoir si des discussions sont engagées avec le Canada à ce sujet, pour permettre aux étudiants français d'étudier dans les établissements d'enseignement supérieur canadiens dans lesquels ils sont inscrits, et/ou si une réciprocité des mesures est envisagée.

Fermer